

1- PRESENTATION SUCCINCTE

Code ISIN	FR0000008674
Dénomination	Fidelity Europe
Forme juridique	Compartiment de Fidelity SICAV, SICAV de droit français
Compartiments/nourricier	Oui/Non
Société de gestion	FIL Gestion
Déléataire - Gestion comptable	BNP Paribas Fund Services France SAS
Dépositaire	BNP-Paribas Securities Services
Commissaire aux comptes	PricewaterhouseCoopers Audit SA
Commercialisateur	FIL Investissements

2 - INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CLASSIFICATION	Actions internationales
OBJECTIF DE GESTION	L'objectif de gestion de Fidelity Europe est de privilégier des investissements à dominante actions, sur un ou plusieurs marchés d'actions de un ou plusieurs pays de la Communauté Européenne dans l'optique de recherche de plus value, correspondant à la sur performance de l'indicateur de référence, à savoir un indice composite (60% SBF 250 + 40% MSCI Europe jusqu'au 01/01/2003) et le MSCI Europe depuis le 01/01/2003. L'actif est composé à hauteur de 75 % minimum en actions des états membres de la Communauté Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA et le solde essentiellement en actions européennes.
INDICATEUR DE REFERENCE	<p>60% SBF 250 + 40% MSCI Europe jusqu'au 01/01/2003 100% MSCI Europe depuis le 01/01/2003</p> <p>Le MSCI Europe est représentatif des marchés d'actions des pays de l'Union Européenne. Il est calculé par Morgan Stanley Capital International chaque jour sur un nombre de valeurs important (plus de 500).</p> <p>La gestion du Compartiment est une gestion active dont l'objectif est de surperformer cet indicateur. La gestion de ce Compartiment ne suivant pas une gestion indicielle, l'indicateur présenté est un indicateur de performance.</p>
STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	
Stratégies utilisées:	<p>L'approche de gestion repose entièrement sur la sélection de valeurs (approche « Bottom-Up »). En effet, la structure du portefeuille est uniquement le résultat du choix des titres individuels qui le composent, indépendamment de la taille des sociétés, du secteur d'activité auquel elles appartiennent et de tout autre considération de type « descendante » (ou « Top Down »).</p> <p>Le gestionnaire investit dans un nombre limité de valeurs et peut s'éloigner très sensiblement de la structure de l'indice de référence, en ce qui concerne la répartition sectorielle et géographique mais également le poids des valeurs. Il s'agit donc d'une gestion active, avec une marge de manœuvre importante par rapport à l'indice de référence.</p> <p>Le gestionnaire de Fidelity Europe choisit les sociétés qui composent le portefeuille une par une, parmi les meilleures opportunités identifiées par les analystes financiers de Fidelity dans l'univers des actions européennes. Une fois identifié ce nombre limité de valeurs, le gestionnaire suit au jour le jour leurs évolutions. Des seuils d'alerte sont définis par rapport aux cours objectifs, à la hausse comme à la baisse ; la durée de détention d'un titre en portefeuille peut donc être très variable.</p> <p>Les investissements sur un ou plusieurs marchés d'actions d'un ou plusieurs pays de la Communauté Européenne seront privilégiés. Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors de la Communauté Européenne (pays de l'OCDE et pays émergents) dans la limite de 25 % de l'actif net.</p> <p>Compartiment éligible au PEA, la zone géographique prépondérante est l'Europe, plus précisément les pays de la Communauté Européenne. La devise prépondérante est l'euro.</p>

Instruments utilisés :

- Actions et titres assimilés détenus en direct :

L'actif du Compartiment est investi au minimum à hauteur de 75% en actions des états membres de la Communauté Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA et le solde essentiellement en actions européennes.

Le Compartiment peut investir en actions de petite, moyenne et grande capitalisations.

Les titres détenus peuvent être assortis ou non de droit de vote. L'exposition aux petites capitalisations peut atteindre 100% de l'actif.

Des placements peuvent également être effectués à titre accessoire sur les marchés actions hors Communauté Européenne (marchés des pays de l'OCDE et émergents) dans la limite de 25% de l'actif net.

- Détention d'actifs et autres parts d'OPCVM :

Le Compartiment peut être investi jusqu'à 10 % de son actif en :

- OPCVM conformes à la Directive 85/611/CE modifiée ;

- OPCVM de droit français non conformes à la Directive 85/611/CE modifiée.

Les OPCVM cibles sont des OPCVM « actions européennes » qui pourront eux-mêmes être éligibles au PEA, à savoir des OPCVM établis en France ou dans un des pays de la Communauté Européenne respectant le quota de

75 % en titres éligibles autres que des parts d'OPCVM.

Il peut également s'agir d'OPCVM indiciels cotés de droit français ou d'Exchange traded funds (ETF).

Le Compartiment peut investir dans les OPCVM gérés par FIL Gestion ou une société liée.

Le Compartiment peut investir dans d'autres compartiments de la SICAV jusqu'à 5 % de son actif net sans que l'actif du compartiment ne puisse être détenu à plus de 10% par un autre compartiment de la SICAV.

- Obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire :

L'actif du Compartiment peut également comporter des actifs obligataires, titres de créance ou instruments du marché monétaire libellés en euro ou en devises.

L'utilisation des produits de taux est accessoire afin de faire baisser le niveau de risque du portefeuille.

- Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré en vue d'exposer ou couvrir le portefeuille. Ces opérations sont effectuées dans la limite d'une fois l'actif. Le Compartiment peut ainsi recourir aux futures et options simples cotés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, aux swaps de change et aux opérations de change à terme. Le recours aux instruments financiers à terme répond aux conditions définies dans le prospectus complet.

- Le Compartiment peut investir son actif à titre accessoire dans des titres intégrant des dérivés en exposition du portefeuille, en substitution des actions sous-jacentes de ces titres. Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA,...), aux bons de souscription, warrants et CVG.

- Le Compartiment peut détenir des liquidités dans la stricte limite des besoins liés à la gestion des flux ou pour faire face aux rachats d'actions par les investisseurs. Le prêt d'espèces est prohibé.

- Le Compartiment peut avoir recours de manière accessoire à des emprunts d'espèce.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque de capital : Le Compartiment n'offrant pas de garantie, il suit les fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

Risque lié au marché actions : Le Compartiment étant principalement investi en OPCVM actions, la fluctuation du cours des actions peut avoir une influence positive ou négative sur sa valeur liquidative. Le risque de marché est le risque d'une baisse générale du cours des actions. Le degré d'exposition au risque actions est au minimum de 75 %.

Risque sectoriel actions : Les marchés Actions constituent un univers très large de valeurs. Au sein de cet univers, le Compartiment peut se concentrer plus ou moins sur un segment particulier du marché en fonction des anticipations de nos équipes de gestion. Ces segments peuvent être liés aux secteurs économiques, aux pays/zones géographiques, à la taille des entreprises, à l'orientation rendement/croissance, etc. Certains segments sont plus volatils que d'autres et génèrent par conséquent plus de volatilité dans les performances du portefeuille, d'autres sont plus défensifs.

Risque lié aux petites capitalisations : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le Compartiment peut être investi en valeurs émises par des sociétés qui en raison de leur faible capitalisation boursière peuvent présenter des risques pour les investisseurs. L'exposition aux petites capitalisations peut atteindre 100% de l'actif net.

Risque lié aux pays émergents : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le Compartiment peut être investi jusqu'à 25 % de son actif net en valeurs émises sur les marchés des pays émergents dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque lié à la gestion discrétionnaire: Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ou les valeurs les plus performantes. La performance du Compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Compartiment peut en outre avoir une performance négative.

Risque de change : Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'Euro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'Euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments.

Le Compartiment est également exposé au(x) risque(s) :

- Risque de crédit
- Risque d'intermédiation
- Risque de taux

Nous vous invitons à vous référer à la Note détaillée pour de plus amples informations.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL TYPE DE L'INVESTISSEUR

Tous souscripteurs, et plus particulièrement les investisseurs recherchant une exposition au risque actions et qui sont conscients des risques liés à la volatilité du produit et prêts à assumer une perte liée à cet investissement.

Ce compartiment ne s'adresse pas aux investisseurs ne souhaitant pas supporter les risques précisés dans le paragraphe « Profil de Risque ».

La souscription est interdite aux Personnes Américaines tel que ce terme est défini dans la note détaillée du Prospectus Complet. A ce jour la commercialisation de ce Compartiment n'est autorisée qu'en France.

Le Compartiment est conçu et géré pour des investissements à long terme avec une durée de placement minimum recommandée de 5 ans. Pendant toute la durée de placement la valeur du portefeuille peut varier de façon importante en fonction des activités et résultats des entreprises ou des conditions générales qui prévalent sur les marchés et de la conjoncture économique.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, chaque actionnaire devra tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels sur un horizon de placement supérieur à 5 ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

3 - INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

FRAIS ET COMMISSIONS

Commissions

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment de la SICAV servent à compenser les frais supportés par le compartiment de la SICAV pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, aux commercialisateurs, etc

Frais maximum à la charge de l'investisseur, prélevé lors des souscriptions et rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise au compartiment	VL * nombre d'actions	3,5 %
Commission de souscription acquise au compartiment	VL * nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise au compartiment	VL * nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise au compartiment	VL * nombre d'actions	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent le gestionnaire financier dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Tableau des frais supportés par le compartiment

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net du compartiment	1,9 % TTC taux maximum
Frais indirects de fonctionnement et de gestion TTC	Actif net du compartiment	Néant
Commission de surperformance	Actif net du compartiment	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement :		
Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Entre 13 euros et 115 euros selon les marchés
* Ces frais correspondent aux frais de gestion et commissions de souscription et rachat des OPCVM dans lesquels le Compartiment est investi. La société de gestion s'engage à ce que la moyenne de ces frais ne soit pas supérieure à 1,50% TTC.		

REGIME FISCAL

Le compartiment est éligible au PEA.

Le Compartiment pourra être éligible en tant qu'unité de compte dans un contrat d'assurance-vie.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du Compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

L'arbitrage d'un compartiment de la SICAV à un autre est considéré comme une cession suivie d'une souscription et est donc soumis au régime fiscal des plus-values de cession de valeurs mobilières.

4 - INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL**Conditions de souscription et de rachat :**

Les ordres de souscription et rachat sont reçus et centralisés par l'établissement centralisateur BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES chaque jour ouvré jusqu'à 11H et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée le lendemain. Les règlements afférents interviennent en J+3.

Date de clôture de l'exercice :

Dernier jour de bourse du mois de décembre

Affectation du résultat :

Capitalisation intégrale des revenus. Comptabilisation des revenus selon la méthode des intérêts encaissés.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est quotidienne à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de bourse fermés à Paris et à Londres.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

Affichage dans les bureaux de la société de gestion et dans la Tribune

Devise de libellé des parts ou actions

Euros

Compartiment	Code ISIN	Valeur liquidative d'origine	Fractionnement	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale	Montant minimum de souscription ultérieure
Fidelity Europe	FR0000008674	20 €	centièmes	Tous souscripteurs	300 €	N/A

Date de création :

Ce compartiment a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers
le 9 octobre 2001 - Mise à jour de l'agrément le 28 janvier 2003 et le 25 janvier 2005.

5 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le Prospectus Complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :
FIL Gestion - Washington Plaza - 29, rue de Berri - 75008 Paris

Le prospectus complet est également disponible sur le site fidelity.fr.

Toutes explications supplémentaires sur ce Compartiment peuvent être obtenues du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures 30 au n° vert suivant : 0 800 90 69 59.

Date de publication du prospectus : 20 avril 2010

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

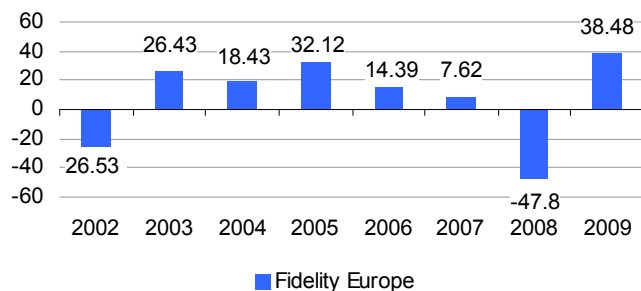
6. INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des OPCVM qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 314.-100 et suivants du Règlement général de l'AMF, être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social.

Lorsque la société de gestion ne donne pas suite à une demande d'information relative au vote portant sur une résolution, son silence devra être interprété, à l'issue d'un délai d'un mois, comme indiquant qu'elle a voté conformément aux principes posés dans le document "politique de vote" et aux propositions du directoire ou du conseil d'administration de la société concernée.

PERFORMANCES DU COMPARTIMENT AU 31.12.2009

La période de référence pour la présentation des performances est l'année civile



%	1 an	3 ans	5 ans
Fidelity Europe	38,48	-8,03	3,29
Indice Composite*	31,60	-8,68	2,81

* Indice composite : depuis le 01.01.03 MSCI Europe (N), auparavant 60% SBF 250 40% MSCI Europe

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les données chiffrées, hors celles relatives aux performances, sont attestées par le commissaire aux comptes.

PRESENTATION DES FRAIS FACTURÉS AU COMPARTIMENT AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU : 31.12.2009

Frais de fonctionnement et de gestion	1,90 % TTC
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements	0,00 % TTC
Ce coût se détermine à partir :	0,00 %
• Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissements	0,00 %
• Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00 %
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00 % TTC
Ces autres frais se décomposent en	
• Commissions de sur performance	0,00 %
• Commissions de mouvements	0,00 %
Total facturé au cours du dernier exercice clos :	1,90 % TTC

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions, et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement. (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissements de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur. Ce taux correspond à la moyenne des Taux de Frais sur Encours (TFE) mensuels. En effet, afin de mieux tenir compte du poids de l'OPCVM cible dans l'actif du Fonds, un TFE mensuel est calculé à partir des inventaires de fin de mois. Il est égal à la somme des TFE des sous-jacents, pondérés en fonction de l'importance relative de l'investissement du Fonds de Fonds.

Conformément à la position adoptée par l'AMF, lorsque le Taux de Frais sur encours (TFE) d'un ou plusieurs OPCVM cibles est indisponible, la société de gestion intègre en remplacement, un majorant défini en fonction du type de Fonds cible.

Ainsi:

- lorsque le sous-jacent est à dominante action, le majorant utilisé sera égal au taux maximum tel qu'indiqué dans son prospectus (lorsqu'il est connu) auquel est ajouté 1% (en compensation des autres frais facturés à l'OPCVM tel que les coûts liés à l'achat d'OPCVM, les rétrocessions, et les commissions de sur performance et de mouvements).

Si le taux maximum n'est pas connu, la société de gestion intégrera un majorant égal à 4%.

- lorsque le sous-jacent est à dominante obligataire et/ou monétaire, le majorant utilisé est égal à 3% (ou le taux maximum mentionné dans le prospectus lorsqu'il est connu).

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

- Des commissions de mouvements. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

- L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au : 31.12.2009

Les frais de transactions sur le portefeuille actions ont représenté 0,4 % de l'actif net moyen.

Le taux de rotation du portefeuille actions a été de 145,32 % de l'actif net moyen.

Il n'y a pas eu de transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et des sociétés liées au cours du dernier exercice clos.